



SEANCE du 21 février 2020

Présents:

Mr LEJEUNE, Aubel - ~~Mr FYON, Baelen~~ - ~~Mr BOLLAND, Blegny~~ - Mr DEWEZ, Dalhem - Mme BONNI, Dison - Mr DROUGUET, Herve - Mr FRANSOLET, Jalhay - ~~Mme DEJARDIN, Limbourg~~ - Mr HALIN, Olne - ~~Mr GODIN, Pepinster~~ - Mme STASSEN, Plombières - Mr HOUET, Soumagne - Mme DELETTRE, Spa - Mr DELVAUX, Sprimont - Mr DERU, Theux - Mr DEMONCEAU, Thimister-Clermont - ~~Mr BELTRAN, Trooz~~ - ~~Mme TARGNION, Verviers~~ - Mr NIX, Welkenraedt.

Excusé(s) : Madame DEJARDIN

Mr NIX, Président de Zone, ouvre la séance publique.

SEANCE PUBLIQUE

Communications :

- *Statistiques 2019 : le point est reporté en attendant les statistiques correctes qui doivent être fournies par le gestionnaire du logiciel ABIFIRE ;*
- *Etat trésorerie - Versements des dotations communales*
- *Nouvelle caserne du Plateau - Etat des lieux*
- *Document Liège Europe Métropole*
- *Budget 2020 - Dotations communales et projet de nouvelle clé de répartition*

1. Approbation du PV du 20 décembre 2019

Le Conseil approuve le procès-verbal de la séance publique du conseil du 20 décembre 2019.

2. Budget 2020 - Arrêt

Le Conseil :

- Arrête le budget ordinaire 2020 tel que présenté avec un total de **18.800.679,57 €**
- Approuve les nouvelles dotations communales 2020 pour un total de **11.616.337,84 €**
- Approuve les investissements 2020 à l'extraordinaire tels que présentés avec un total de **6.304.000,00 €**

Les montants n'ayant pas été modifiés, depuis le vote précédent en novembre 2019, les dotations ne doivent pas refaire l'objet d'une délibération par les 19 conseils communaux.

3. Règlement d'octroi d'une prime de reconnaissance - Modification

Le Conseil approuve la modification de l'article 7 du règlement d'octroi d'une prime de reconnaissance aux pompiers volontaires, comme suit :

« *En cas de décès prématuré hors exercice de ses fonctions, une indemnité funéraire est liquidée en faveur des ayants droit. Celle-ci équivaut à 50% du montant de la prime de reconnaissance pour une carrière complète de 30 ans, soit 2.250 €.* »

4. Convention avec la commune de Theux - Centrale d'achat

Le Conseil adopte la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la commune de Theux.

Les membres du conseil de zone chargent la secrétaire de zone de transmettre la présente liste des délibérations et ses annexes éventuelles aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Corinne LIEGEOIS,

Secrétaire

PAR LE CONSEIL :

Jean-Luc NIX,

Président